

Procès-verbal de la séance du Conseil intercommunal du SIDERE du mercredi 21 juin 2023 à 18h30 à Bougy-Villars

M. le Président Luc Pellet ouvre la séance à 18h30. Il remercie la Commune de Bougy-Villars pour son accueil.

Ordre du jour :

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 22 mars 2023
3. Assermentations
4. Communications du bureau
5. Communications du CODIR
6. Elections statutaires
7. Préavis N° 19/2021-2026 relatif à une demande de crédit de CHF 586'500.00 pour le réaménagement de la distribution d'eau potable et de défense incendie au droit des bâtiments Schenk à Rolle
8. Préavis N° 20/2021-2026 relatif à une demande de crédit de CHF 497'850.00 pour le remplacement de la conduite de distribution d'eau potable au Chemin de Jolimont à Rolle
9. Préavis N° 21/2021-2026 relatif aux comptes 2022
10. Divers et propositions individuelles

1. Appel

Présents :

Délégation fixe : Mme Cécile Rod, MM. Olivier Dumuid, Philippe Parmelin, Kurt Muller, Olivier Roth, Luc Pellet, Martial Besson

Suppléants :

Délégation variable : Mmes Binia Ris, Valérie Schlup, MM. Frédéric Baumgartner, Roland Widmer, Cédric Chabloz, Robin Mani, Daniel Bovy, Philippe Clerc, Bernard Graber, Steve Jaquier, Alain Fillettaz, Cédric Panchaud, Jacques Tschudin, Hans-Peter Brunner

Suppléants : MM. Guillaume Favre, Raphaël Parmelin, Sébastien Miaz, Pierre-Yves Bassin, Carmelo Nicolo

Comité de direction : Mmes Myriam Gaillard-Houriet, Viviane Subri, Margareth Ruchti, MM. Jacques Cauderay, Eric George, Francis Mondoux, Claude Molteni, Jean-Pierre Moret, François Delafoge, Franz Buchegger, Jörg Dreier, Jürg Minder

Excusés :

Délégation fixe : Mme Isabelle Gachet, M. Régis Widmer

Suppléants :

Délégation variable : MM. Gérald Groux, Jean-Michel Dumartheray, Xavier Paternot, Rolf Keller, Christian Hay

Suppléants : Mme Coralie Pache, M. Pierre Wavre

Comité de direction :

Absents :

Délégation fixe : MM. Colin Compondu, Andreas Meyer, Didier Haldimann

Suppléants : Mmes Laurence Pinel, Florence Pernet, MM. Nicolas Walter, Nicolas André

Délégation variable : M. Baptiste Conti

Suppléants : MM. Michel Gfeller, Bastien Suardet, Tanguy Rolaz,

Comité de direction :

Le quorum est atteint, l'assemblée peut valablement délibérer. M Luc Pellet rappelle que les suppléants ne sont autorisés à voter que lorsqu'ils remplacent un représentant de leur Commune.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 22 mars 2023

Le procès-verbal de la séance du 22 mars 2023 est approuvé à l'unanimité.

3. Assermentations

Pour la Commune de Mont-sur-Rolle, nous avons reçu la démission de M. Raymond Dufour. Il sera remplacé par Mme Natacha Jaquier, qui sera assermentée une prochaine fois.

MM. Olivier Dumuid, représentant de la délégation fixe de la Commune de Bougy-Villars, et Carmelo Nicolo, suppléant de la délégation variable de la Commune de Rolle, sont appelés et solennisent la promesse légale.

4. Communications du bureau

M. Luc Pellet annonce que la prochaine séance du Conseil intercommunal se tiendra le 6 décembre 2023 à 18h30. Le lieu sera annoncé avec la convocation. La Commission des finances peut déjà agender la date du 8 novembre 2023 pour la séance relative au budget.

M. Luc Pellet signale encore que M. Marc Dvorak a pris sa retraite. M. Marc Dvorak a accompagné toute la mutation du service et M. Luc Pellet le remercie pour son engagement. Désormais, M. Samuel Grossenbacher ou M. Antoine Dvorak participeront au Conseil intercommunal pour donner les explications nécessaires concernant les préavis.

5. Communications du CODIR

M. François Delafoge fait part de la situation à ce jour concernant les moules quagga. Les membres ont pu constater les méfaits de ces moules sur la première page du préavis sur les comptes. En regardant de plus près, on peut voir de toutes petites larves de moules qui grossissent dans les trous de la crépine. Cette crépine est à présent remplacée par une nouvelle, démontable plus facilement. Malheureusement, le résultat est décevant, aucune amélioration dans le débit de pompage n'a été constatée. On suppose que la conduite est colonisée sur une certaine longueur par les moules, ce qui freine ainsi le flux de l'eau. M. Marc Dvorak a alors, comme souvent dans ces cas, imaginé une solution de secours. L'ancienne crépine sera déposée après nettoyage sur un T à 600 mètres au large et à 25 mètres de fond pour améliorer les capacités de pompage. Les modifications de la crépine sont en cours et les travaux devraient se faire encore cette semaine. Cette solution est provisoire, il faudra inspecter la conduite sous-lacustre pour mesurer l'étendue de la colonisation des moules et, soit raccourcir la conduite si cela est possible, soit la doubler par une deuxième conduite. La chloration va empêcher tout développement de moules dans les installations. Les services industriels de Nyon ont mis en place cette méthode avec succès depuis plusieurs années. Le SIDERE, accompagné par le bureau Herter et Wiesmann va poursuivre la recherche de solutions à ce problème.

En ce qui concerne la source du Rosey, la pompe d'accélération sera posée demain, ensuite une prise d'échantillon sera effectuée et, dès les résultats connus, c'est-à-dire à la fin de la semaine prochaine, elle viendra alimenter le réservoir de Bursins. Un débit de 250 l./min. est actuellement mesuré.

La Commission des finances avait demandé quel montant serait subventionné par l'ECA sur les travaux. Le bureau Herter et Wiesmann s'est donc renseigné. Le calcul est complexe, car c'est la situation financière moyenne des communes membres du SIDERE qui fait foi, ce qui signifie que cela change plus ou moins chaque année. Pour 2023, le taux pour la défense incendie de l'association intercommunale est d'environ 14 % pour une extension de conduite et de 7 % pour un remplacement de conduite.

M. Francis Mondoux répond aux questions concernant la situation financière du SIDERE posées par M. Cédric Panchaud lors du Conseil intercommunal du 7 décembre 2022. Voici donc l'état actuel :

- Crédits votés : environ CHF 29'600'000.00.
- Crédits qui seront votés aujourd'hui : un peu plus de CHF 1'000'000.00.
- Immobilisations : environ CHF 14'600'000.00.
- Dettes à long terme : environ CHF 17'500'000.00.
- Plafond d'endettement : CHF 20'000'000.00.
- Amortissement annuel : environ CHF 730'000.00.
- Intérêts annuels : environ CHF 123.000.00.

Les échéances des dettes s'échelonnent entre 2024 et 2033. Les taux varient de 0,4 % à 1 %, ce qui fait une moyenne de 0,65 %. Par contre, pour la dernière avance à terme fixe que nous avons contractée pour 10 ans, le taux d'intérêt est de 2,45 %.

Concernant le fonds pour travaux futurs, ce dernier se monte à environ CHF 4'220'000.00. Lors du budget 2022, nous avons prévu de prélever environ CHF 934'000.00 sur ce compte, mais les résultats 2022 nous ont permis de verser environ CHF 1'365'000.00 sur ce compte, principalement dus aux recettes supplémentaires de plus de CHF 2'000'000.00 sur les taxes de raccordements.

6. Elections statutaires

M. Luc Pellet est réélu président du Conseil intercommunal par acclamation.

M. Steve Jaquier est réélu vice-président du Conseil intercommunal par acclamation.

Sont élus tacitement scrutateurs : MM. et Christian Hay et Cédric Panchaud. Ce dernier remplace M. Raphaël Gonzalez, qui a démissionné de la Municipalité de Bougy-Villars.

Sont élus tacitement scrutateurs suppléants : MM. Régis Widmer et Tanguy Rolaz

Sont élus tacitement à la Commission de gestion : Mme Isabelle Gachet, MM. Christian Hay, Daniel Bovy, Martial Besson et Kurt Muller.

Sont élus tacitement à la Commission des finances : Mme Valérie Schlup, MM. Andréas Meyer, Steve Jaquier, Hans-Peter Brunner et Philippe Parmelin, qui remplace M. Raphaël Gonzalez.

Sont élus tacitement à la Commission technique : MM. Jacques Tschudin, Robin Mani, Bernard Graber, Cédric Chabloz et Philippe Clerc.

M. Luc Pellet remercie les commissions.

7. Préavis N° 19/2021-2026 relatif à une demande de crédit de CHF 586'500.00 pour le réaménagement de la distribution d'eau potable et de défense incendie au droit des bâtiments Schenk à Rolle

Mme Myriam Gaillard-Houriet donne lecture des conclusions du Comité de direction.

M. Hans-Peter Brunner donne lecture des conclusions de la Commission des finances.

M. Luc Pellet donne lecture des conclusions de la Commission technique.

M. Guillaume Favre demande si une étude de variante des matériaux dans le choix des conduites a été faite. M. Samuel Grossenbacher répond que l'on pose des tuyaux d'une pression standard. Actuellement, il n'y a pas de changement majeur au niveau du prix. C'est en principe la fonte qui est proposée comme autre matériau, ce qui représente une nette plus-value. Il y a eu d'énormes variations de prix depuis l'hiver passé, mais il n'y a pas que le PE qui a bougé, toutes les fournitures en fonte ont également connu

plusieurs hausses. Lorsqu'une entreprise d'appareillage propose un prix, il s'agit d'un prix comprenant les fournitures et la pose.

M. Cédric Panchaud demande quelle est la durabilité du PE par rapport à la fonte et s'il est acté que l'on travaille maintenant avec du polyéthylène. M. Samuel Grossenbacher répond qu'actuellement, il n'y a pas d'argument technique qui justifie l'usage de la fonte. Aucun signal ne montre que le PE a une durée de vie moins longue. M. Cédric Panchaud demande encore si le PE ne provoquera pas l'apparition de micro-plastiques. M. Samuel Grossenbacher répond que le polyéthylène est de la chimie organique (comme, par exemple, le nylon ou le PVC). Le PE utilisé pour les réseaux d'eau est une sorte particulière de polyéthylène qui est adaptée pour la fabrication de tubes en pression. Dans le cas des tuyaux en fontes, l'eau n'est jamais en contact avec la fonte. Ils sont recouverts soit avec du ciment soit avec du polyuréthane, qui est un matériau organique. Aucun problème n'a été constaté sur la distribution d'eau.

Après vote, le préavis est accepté à l'unanimité.

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DU SIDERE

- vu le préavis N° 19/2021-2026 du Comité de direction du SIDERE relatif à une demande de crédit de CHF 586'500.00 pour le réaménagement de la distribution d'eau potable et de défense incendie au droit des bâtiments Schenk à Rolle
- entendu les rapports des commissions chargées d'étudier cet objet
- considérant qu'il a été porté régulièrement à l'ordre du jour

décide

- d'accorder au Comité de direction un crédit de CHF 586'500.00 TTC afin de procéder aux travaux décrits
- d'autoriser le Comité de Direction à emprunter la somme de CHF 586'500.00 TTC auprès d'un organisme bancaire de la place aux meilleures conditions du moment
- d'amortir cette somme sur une durée de 30 ans

Ainsi délibéré en séance ordinaire du 21 juin 2023.

8. Préavis N° 20/2021-2026 relatif à une demande de crédit de CHF 497'850.00 pour le remplacement de la conduite de distribution d'eau potable au Chemin de Jolimont à Rolle

M. Jean-Pierre Moret donne lecture des conclusions du Comité de Direction.

M. Steve Jaquier donne lecture des conclusions de la Commission des finances.

M. Cédric Chabloz donne lecture des conclusions de la Commission technique.

Ce préavis ne suscite aucune discussion.

Après vote, le préavis est accepté à l'unanimité.

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DU SIDERE

- vu le préavis N° 20/2021-2026 du Comité de Direction relatif à une demande de crédit de CHF 497'850.00 pour le remplacement de la conduite de distribution d'eau potable au Chemin de Jolimont à Rolle
- entendu les rapports des commissions chargées d'étudier cet objet
- considérant qu'il a été porté régulièrement à l'ordre du jour

décide

- d'accorder au Comité de direction un crédit de CHF 497'850.00 TTC afin de procéder aux travaux décrits
- d'autoriser le Comité de Direction à emprunter la somme de CHF 497'850.00 TTC auprès d'un organisme bancaire de la place aux meilleures conditions du moment
- d'amortir cette somme sur une durée de 30 ans

Ainsi délibéré en séance ordinaire du 21 juin 2023.

9. Préavis N° 21/2021-2026 relatif aux comptes 2022

M. Francis Mondoux donne lecture des conclusions du Comité de Direction

M. Daniel Bovy donne lecture des conclusions de la Commission de gestion.

Ce préavis ne suscite aucune discussion.

Après vote, le préavis est accepté à l'unanimité.

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DU SIDERE

- vu le préavis N° 21/2021-2026 relatif aux comptes 2022
 - entendu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet
 - considérant qu'il a été porté régulièrement à l'ordre du jour
- décide
- d'adopter les comptes de l'exercice comptable 2022 tels que présentés, soit :
 - o Le bilan au 31.12.2022
 - o Le compte de fonctionnement au 31.12.2022
 - de décharger le Comité de direction de son mandat pour l'exercice 2022
 - de donner décharge à la Commission de gestion de son mandat pour l'exercice 2022

Ainsi délibéré en séance ordinaire du 21 juin 2023.

Ce préavis ne suscite aucune discussion.

10. Divers et propositions individuelles

- M. Samuel Grossenbacher donne quelques informations sur le préavis 17/2021-2026. Les travaux du remplacement de la crépine ont eu lieu après Pâques. La crépine est maintenant remplacée, mais malheureusement il n'y a pas eu de nette amélioration du débit qui peut être prélevé à la station de pompage de l'Oujonnet. Les pertes de charge dans la conduite liées à la présence des moules restent importantes. Comme mentionné par M. François Delafoge, une proposition a été émise de poser une crépine intermédiaire pour une situation temporaire à env. 600 m. du bord et 20 m. de profond pour pouvoir favoriser l'apport d'eau dans le puits de l'Oujonnet quand il y a pompage. La différence de niveau entre le puits et le lac fait appel d'eau et permet aux pompes de continuer de fonctionner. Ces travaux sont prévus pour la fin de cette semaine. Si tout se passe bien, on devrait pouvoir disposer de ce système hybride avec double crépine vendredi en fin de journée. La chloration a été mise en place, la crépine est chlorée depuis quelques temps, ce qui empêche le développement des larves. La chloration est très faible et empêche seulement les larves de se développer, mais n'a aucun effet sur les moules se trouvant déjà dans le tuyau. Maintenant il faut inspecter pour savoir sur quelle distance les moules sont présentes dans la conduite. Les offres des entreprises seront analysées et les résultats seront présentés par le CODIR lors de la prochaine séance. Mme Cécile Rod demande s'il est prévu un système de chloration sur la crépine intermédiaire. M. Samuel Grossenbacher répond qu'il est

prévu d'avoir la possibilité d'envoyer du chlore sur les deux crépines. M. Luc Pellet demande si cela aura une influence sur la température de l'eau. M. Samuel Grossenbacher répond que l'on peut raisonnablement imaginer qu'il y ait une modification de quelques degrés. M. Guillaume Favre demande ce qu'est l'inspection de la conduite. M. Samuel Grossenbacher répond qu'il s'agit de l'inspection caméra. Cela permettra d'analyser la longueur du tronçon atteint par les moules. M. Philippe Clerc demande pourquoi une crépine a été posée à 40 mètres de profondeur, alors que maintenant on en pose une à 20 mètres. M. Samuel Grossenbacher répond que l'on va à 40 mètres car la qualité d'eau brute est très bonne. Il y a également le fait que pour pouvoir construire la crépine à l'époque, des autorisations ont dû être obtenues. On va à 20 mètres maintenant, car nous sommes dans une situation de crise. M. Cédric Chabloz demande s'il y a quand même une amélioration avec la nouvelle crépine et si l'on connaît l'état de la conduite à 600 mètres. M. Samuel Grossenbacher répond que l'on ne peut pas enclencher de pompe supplémentaire par rapport à la situation précédente, d'où la déception de ce constat suite aux travaux sur la crépine. A propos de la conduite, nous allons savoir comment elle est d'ici cette fin de semaine, car nous aurons découpé la conduite. On aura l'information à ce moment-là. M. Steve Jaquier demande pourquoi partir sur du temporaire si l'absence de moules confirme que cela fonctionne et, vu que l'on découpe la conduite, une réflexion est-elle envisagée pour y poser des caméras. M. Samuel Grossenbacher répond que l'enjeu immédiat est d'avoir de l'eau. Si l'on crée un système pour pouvoir inspecter l'intérieur de la conduite, cela rallonge les délais. Le fait de rester à 20 mètres nécessite d'obtenir l'accord du Canton, c'est pour cela que cette installation est une réaction en urgence pour garantir l'eau en cette saison pour cette année, éventuellement l'année prochaine, mais pas au-delà. M. Daniel Bovy fait remarquer qu'il serait bien d'expliquer la raison des restrictions d'eau à la population. M. François Delafoge répond qu'il est vrai que les gens n'ont pas bien compris l'année passée. Nous nous sommes aperçus après coup que la distribution des avis par la poste ne s'est pas bien passée, certaines personnes n'ayant rien reçu. M. Cédric Panchaud demande si la chloration est maintenant légale et si la concession de pompage dans le lac est limitée. M. Samuel Grossenbacher répond que le changement de crépine était une solution d'urgence. D'autres distributeurs chlorent déjà leurs crépines à des doses faibles. Actuellement le Canton est informé et les discussions permettant de pérenniser ce système auront lieu une fois que l'on aura pu stabiliser la situation. En ce qui concerne la concession, la proportion des apports d'eau soit par les cours d'eau des bassins versants, soit par la pluviométrie dans le lac est bien supérieure aux prélèvements effectués par les distributeurs. Le Canton ne va pas dire qu'on prélève trop dans le Léman. M. Jacques Tschudin a visité l'usine électrique de Veytaux, ils pompent l'eau à 35 mètres de profond. Les moules n'ont pas le temps de se poser aussi longtemps qu'il y a du courant. Pourrait-on mettre un circuit continu sur la conduite du lac. M. Samuel Grossenbacher répond que dans le lac, le SIDERE, comme tous les autres distributeurs, ne prélève l'eau qu'en cas de besoin, donc le circuit n'est pas continu. A Veytaux, une caverne arrive dans le lac et c'est dans cette caverne que l'eau est prélevée. Il n'y a donc pas de conduite dans le lac sur laquelle viendraient se déposer les moules. De plus, la dimension et la pression sont beaucoup plus grandes qu'au SIDERE. La configuration est globalement très différente. Garantir un flux dans la conduite posera un problème énergétique.

- Mme Cécile Rod demande s'il serait possible de mettre les préavis et les comptes sur le site internet du SIDERE. Cette décision revient au CODIR, qui a pris note.
- M. Daniel Bovy signale que les services industriels de Genève ont monté de nouvelles crépines qui n'utilisent pas de chlore sur lesquelles les moules n'arrivent pas à s'accrocher. Le SIDERE s'est-il intéressé à cette technologie. M. Samuel Grossenbacher répond qu'effectivement les SIG travaillent énormément sur cette problématique. Quelqu'un travaille à plein temps pour étudier les moules. Ils ont fait des essais de matériau sur lequel les moules n'accrocheraient pas, mais ceci est encore en phase de test. Pour le SIDERE, l'intérêt de ces recherches serait plutôt pour une démarche à un ou deux ans.
- M. Cédric Panchaud remercie le CODIR pour les infos complémentaires concernant les intérêts et l'endettement. Il est fait mention d'intérêts annuels de l'ordre de CHF 120'000.00, et que les taux d'intérêts était à 0,4 % à 1 % et que le taux d'intérêts du dernier emprunt était à 2,45 %. Il constate

que ces prêts ont un amortissement annuel. Est-ce un choix du CODIR de rembourser chaque prêt en même temps ou est-ce que c'est contractuellement prévu. M. Thierry Cuénod précise qu'au début, les remboursements se faisaient tout au long des échéances. La BCV a demandé d'uniformiser les paiements à chaque fin de trimestre. L'amortissement est obligatoire.

- M. Cédric Panchaud demande s'il est possible de retarder le début des séances. L'assemblée refuse à l'unanimité.
- M. Raphaël Parmelin remercie les personnes qui ont fait la présentation lors des portes ouvertes du 6 mai 2023.

La parole n'est plus demandée, la séance est levée à 19h45.

Le Président
Luc Pellet

La Secrétaire
Claire-Lise Jorand